

DEMANDEUR : EUROPLASMA  
REQUETE : REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ordo)

## **ORDONNANCE N°RG 2026/1389**

=====

NOUS, GILLES ROUMEGOUX PRESIDENT DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE MONT DE MARSAN ETANT EN NOTRE CABINET SIS  
PALAIS DE JUSTICE 249 AVENUE DU COLONEL ROZANOFF A MONT DE  
MARSAN

ASSISTE DE Mme CRABOS Myriam, COMMIS-GREFFIER

VU LA REQUETE QUI PRECEDE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU L'ARTICLE R 225-64 DU CODE DE COMMERCE,

ACCORDONS UN DELAI DE 3 MOIS SUPPLEMENTAIRES, SOIT  
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026 POUR QU'IL SOIT PROCEDE A LA  
REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE LA  
SOCIETE EUROPLASMA (SACA) APPELEE A STATUER SUR  
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE  
2025



**Le Greffier,**

Signé électroniquement par  
Mme Myriam CRABOS, commis-greffier



**Le Président,**

Signé électroniquement par  
M. Gilles ROUMEGOUX  
le 05/06/2026

